

2009/1124 - Approbation d'une convention portant sur les modalités de financement de la construction des locaux d'enseignement sur le site Rockefeller à Lyon 8e pour les besoins de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux) (BMO du 09/02/2009, p. 0206)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit pour ce dossier de l'approbation d'une convention portant sur les modalités de financement de la construction des locaux d'enseignement sur le site Rockefeller à Lyon 8e pour les besoins de l'Université Claude Bernard Lyon I.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais profiter de ce rapport pour rétablir une certaine vérité, car j'ai été quelque peu surprise de la réaction de votre ancien adjoint aux Finances lors du conseil du 8^e arrondissement et relatée par Le Progrès dans son édition du 13 février dernier.

Comme nous l'avons indiqué lors de la discussion relative à la convention de site de Lyon du volet enseignement supérieur du contrat de projets Etat-Région, voilà déjà plusieurs années que les collectivités locales sont appelées à la rescousse ne serait-ce que pour rénover un parc immobilier universitaire vieillissant et souvent obsolète par rapport aux enjeux d'aujourd'hui.

Pour illustrer mon propos, je rappellerai l'engagement dès juillet 1990 des collectivités pour l'opération de la Manufacture des Tabacs (Région : 153 MF, Etat : 144 MF, Courly : 99 MF, Département : 96,5 MF, Université Lyon 3 : 38 MF), et c'était en 1990.

Pour la rénovation du campus de Rockefeller, c'est le même schéma de financement qui a été appliqué : 5 M€ pour le Département, 3,8 M€ pour l'Etat, 2 M€ pour la Région, 0,5 M€ pour la Ville de Lyon. Le Conseil général étant le principal financeur, c'est donc lui qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce chantier, chantier d'ailleurs inscrit en financement au contrat de Plan Etat Région 2000-2006 et je ne vous demanderai pas de quelle couleur était le Gouvernement de l'époque... Il me semble que vous devriez inciter vos élus à mieux regarder les dossiers.

Enfin, je me réjouis que tout soit mis en œuvre pour que la construction des 3 amphis et salles de cours attendus par les étudiants et les professeurs des facultés de médecine, pharmacie et kinésithérapie soit terminée pour la rentrée de septembre 2009.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Berra, tout à l'heure je m'étais abstenu pensant que le débat sur l'enseignement supérieur, sur les rapports à l'Etat avait été relativement long, mais vous me forcez à dire ce que je voulais dire tout à l'heure.

Ce que nous reprochons, ce n'est pas qu'il y ait des financements croisés. Je l'ai dit tout à l'heure à Mme Bertrix, je pense que les financements croisés seront toujours nécessaires. Le vrai problème c'est qu'aujourd'hui lorsque l'on signe une convention avec l'Etat, on n'est plus sûr du tout de la façon dont elle sera appliquée. Il fut un temps, c'était simplement quand il y avait des changements de Gouvernement. Mais maintenant c'est lorsqu'il y a des changements de Ministre. Lorsque l'on a signé dans le même Gouvernement avec un Ministre, ce n'est plus vrai avec le Ministre suivant et encore moins vrai avec le Ministre qui va suivre.

Je vous cite un exemple : nous venons de la Maison de la création de la Duchère avec M. Novelli, c'est M. Borloo qui nous a incités, comme beaucoup de communes de France, à créer une Maison de la formation et de l'emploi, il paraît que c'était le dernier « chic » qui allait permettre de résoudre les problèmes de l'emploi. Quelques temps après, arrive M. Dutreil, pour lui c'est la Maison de la création et il nous dit « il va falloir créer une Maison de la création ». Ce que l'on a fait. Aujourd'hui, arrive

dans ce champ de compétence, d'autres ministres qui nous disent « les maisons de la formation et de l'emploi, ce n'est plus ce que l'on veut faire ». Sauf que nous nous avons embauché du personnel, que nous avons loué des locaux et que l'on nous dit aujourd'hui que, dans deux ans, la convention avec l'Etat va se terminer et que ce qui faisait l'intérêt de la Maison de la formation et de l'emploi, c'est-à-dire d'avoir dans la même maison tous ceux qui travaillent autour de cette thématique, à la fois l'ANPE, les ASSEDIC, le Grand Lyon, la Région, la Ville de Lyon, bref tous ceux qui sont les partenaires de la formation et de l'emploi, aujourd'hui on nous dit « ce n'est plus cela ». Comment voulez-vous que nous contractions demain, quand le quatrième ministre viendra me voir en disant « Monsieur Collomb, je veux que pour l'avenir vous souscriviez au contrat que l'on vous propose ». Evidemment, je vais lui dire non. Aujourd'hui, je dis aux services d'être extrêmement réservés sur tout engagement avec des partenaires du style de l'Etat.

Je dois dire que lorsque l'on signe, ce n'est pas toujours facile. Mais avec le Conseil régional, avec le Conseil général, on a effectivement des discussions souvent sévères mais dès qu'un chiffre est en bas de la feuille, c'est fait et les travaux sont engagés. Là, la Région nous dit par exemple pour le dossier que l'on a vu tout à l'heure « allez-y, car si vous n'y allez pas, l'Etat est tellement en retard qu'on ne peut pas, nous, engager ce dossier ». Donc voilà comment aujourd'hui se réalise la politique.

C'est cela que nous reprochons, ce n'est pas autre chose. Ce n'est pas le fait qu'il y ait un partenariat entre l'Etat, les régions et les collectivités locales, j'en suis un « chaud » partisan car je pense que quelque part, suivant le principe de subsidiarité cher à M. Broliquier il faut essaimer de l'Etat jusqu'aux communes peut-être même jusqu'à l'arrondissement. C'est ainsi que les choses fonctionnent. C'est, Madame Berra, ceci qu'il faut dire à l'Etat : « lorsque vous donnez un chiffre, donnez-le un peu moins gros, cela fera peut-être moins impression, mais ensuite respectez-le ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)